Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EQ-131,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAT-EQ-131 (v. A15.1) : Mise en place de conduits de lumière naturelle avec pilotage de l'éclairage électrique en fonction des apports de lumière naturelle.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ◻ OUI ◻ NON

*L'éclairage électrique du bâtiment où sont installés les conduits de lumières est piloté en fonction des apports de lumière naturelle : ◻ OUI ◻ NON

*Zone climatique :
◻ France métropolitaine ◻ France d'outre-mer

*Secteur d'activité :
◻ Bureaux ◻ Commerces ◻ Autres secteurs

Caractéristiques des conduits de lumière installés :
*Somme des sections de la totalité des tubes des conduits de lumière naturelle installés S (m²) : .....

Le taux de transmission lumineuse du tube est supérieur ou égale à 95 % pour 1,20 mètres de longueur de tube évalué suivant la méthode définie dans le rapport technique de la Commission Internationale de l'Éclairage CIE 173 : 2012.

La résistance thermique de la costière est supérieure ou égale à 0,30 m².K/W sauf en France d'outre-mer, où elle n'est pas nécessaire.

À ne remplir que si les marque et référence du conduit de lumière naturelle ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : .....
*Référence(s) : .....